Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260202-2026_1_16-DE

COMMUNE DE CRAC'H

Mairie BP 31 56950 CRAC'H (tél.02.97.55.03.17)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 2 février à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CRAC'H, dûment convoqué par voie dématérialisée le 27 janvier 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Loïc BONNEMAINS.

Etaient présents (17) : Mesdames et Messieurs, Jean-Loïc BONNEMAINS, Annie AUDIC, Ronan LE DELEZIR, Annick DANIEL, Michel ROULLE, Catherine CHANTELOT, André LE CHAPELAIN, Hubert DERACHE, Marie-Pierre LOIZIC, Michel LE MENTEC, Augustin GASCHIGNARD, Marianne LE BARON, Patricia LE VIGOUROUX, Caroline COUGOULIC, Simon-Maël DESNOES, Sandra LE BIHAN, Jeanne DREANO.

Absents donnant pouvoir (2) : Yoann GREZEL avait donné pouvoir à Jeanne DREANO, Anaïs HENRIO avait donné pouvoir à Sandra LE BIHAN.

Absents excusés (3) : Solenn LE GLOAHEC, Christelle LE GLOAHEC, Benoît MADEC.

Secrétaire de séance : Marie-Pierre LOIZIC

Conseillers en exercice : 22	Présents : 17	Votants : 19

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

2026-1-16 Inscription au PDIPR du circuit à la découverte de Crac'h, Saint-Philibert et Locmariaquer
Rapporteur Jean Loïc BONNEMAINS

ANNEXE : Plan du circuit

Monsieur le Maire rappelle à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal que le plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) est un outil visant à :

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260202-2026_1_16-DE

- Favoriser le développement local et touristique par la pratique de la randonnée ;
- Préserver le patrimoine des sentiers et des chemins ruraux ;
- Encourager la pratique de la promenade et de la randonnée pour tous les publics ;
- Assurer la continuité, la pérennité et la qualité des itinéraires inscrits ;
- S'inscrire dans une démarche de développement durable et d'accessibilité.

L'inscription d'un circuit au PDIPR permet notamment de bénéficier :
- D'un accompagnement technique assuré par la SPL Auray Carnac Quiberon Tourisme et le Département du Morbihan ;
- D'un accompagnement financier du Département du Morbihan ;
- D'une couverture en matière de responsabilité, le Département du Morbihan prenant en charge les éventuels dommages causés aux personnes ou aux biens lors du passage sur des propriétés privées conventionnées.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil municipal de se prononcer sur l'inscription du circuit de randonnée dénommé **« À la découverte de Crac'h, Saint-Philibert et Locmariaquer »**, d'une longueur totale de **18 km**, dans le cadre de la révision du PDIPR du Morbihan, institué conformément aux dispositions de l'article L.361-1 du Code de l'environnement.
La commune s'engage, pour les chemins ruraux et voies communales concernés par ce tracé, à :
- Maintenir ou à défaut, rétablir la continuité des itinéraires,
- Ne pas aliéner les chemins ruraux définis ci-dessus, à y maintenir la libre circulation pédestre, équestre et cyclotouriste et conserver leur caractère touristique, environnemental et d'ouverture au public,
- Prévoir la création la création d'itinéraire de substitution de qualité égale et en accord avec le Conseil Départemental du Morbihan, en cas de modifications du tracé consécutives à toute opération foncière ou de remembrement ;
- Passer une ou plusieurs convention(s) de passage entre le Conseil Départemental du Morbihan, le propriétaire privé, la commune en cas de passage inévitable sur une ou plusieurs parcelle(s) privée(s) ;
- Ne pas imperméabiliser (revêtement type goudron) les sentiers inscrits au PIDPR et à conserver leur caractère touristique et d'ouverture au public
- Entretenir ou faire entretenir les chemins ruraux définis ci-dessus ainsi que les passages conventionnés avec les propriétaires privés afin de maintenir en permanence le bon fonctionnement du cheminement mis à disposition du public (entretien du cheminement et des équipements, balisage…)

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le tracé du circuit de randonnée **« À la découverte de Crac'h, Saint-Philibert et Locmariaquer »**, tel que présenté sur le plan IGN à l'échelle du 1/25 000e, annexé à la présente délibération
- **S'ENGAGE** à respecter l'ensemble des conditions nécessaires à la mise en œuvre de cette inscription au PDIPR, telles que précédemment décrites

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260202-2026_1_16-DE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette démarche, y compris les conventions d'autorisation de passage
- **TRANSMET** l'ensemble des pièces à Messieurs Les Présidents de la SPL Auray Carnac Quiberon Tourisme, du Conseil Départemental et de la Fédération Française de Randonnée, pour donner suite.

19 pour, 0 abstention, 0 contre

Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Jean-Loïc BONNEMAINS

MAIRIE DE CRAC'H
MORBIHAN

La secrétaire de séance,

Marie-Pierre LOIZIC